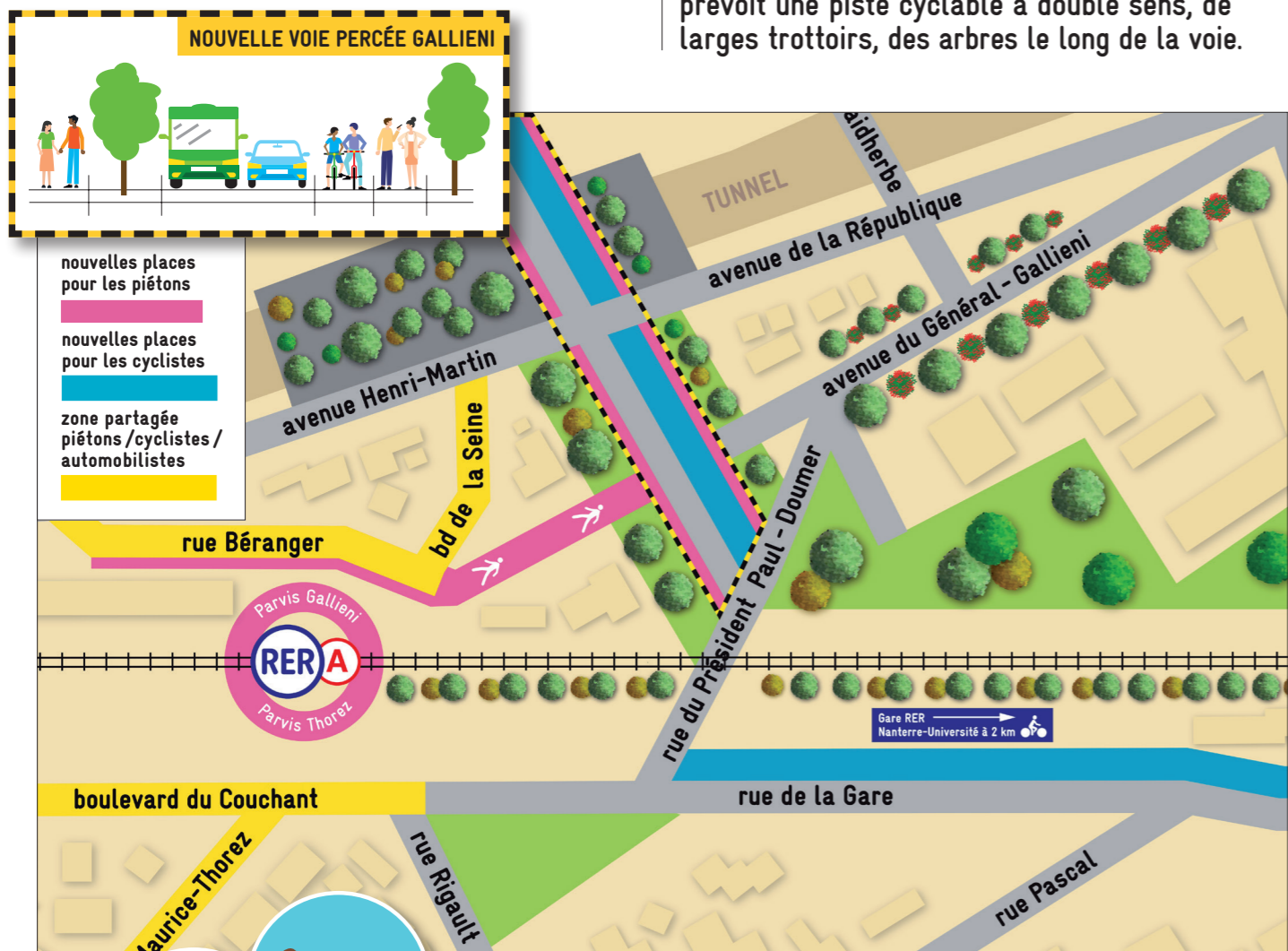


LES AMÉNAGEMENTS AUTOUR DE LA GARE DE NANTERRE-VILLE

> De futurs projets à l'étude

Plusieurs objectifs poussent la ville et les partenaires du Pôle Gare, (Île-de-France Mobilités, le conseil départemental des Hauts-de-Seine et la RATP) à réfléchir différemment les abords de la gare Nanterre-Ville :

- Obtenir un accès pacifié et sécurisé que l'on soit piéton, cycliste, en transport en commun ou usager de la voiture.
- Prolonger les liaisons cyclables dans la ville pour sécuriser des cheminements logiques et pratiques.
- Végétaliser les espaces autour de la gare Nanterre-Ville et réaménager les parvis de la gare.
- Percer une nouvelle voie entre l'avenue du Général-Gallieni depuis la rue du Président Paul-Doumer pour fluidifier la liaison entre le quartier Centre et Chemin-de-l'Île. La percée prévoit une piste cyclable à double sens, de larges trottoirs, des arbres le long de la voie.



Dans la suite de l'aménagement de la rue Pascal, la ville étudie la possibilité de prolonger la piste cyclable bidirectionnelle le long de la rue de la Gare, dans le cadre du projet porté par le Pôle Gare.

FACILITER L'ACCÈS DE TOUS À LA GARE DE NANTERRE-VILLE

Davantage de place pour les piétons et cyclistes !



> Pourquoi aménager la rue Pascal ?

Face à l'essor des modes de déplacements doux, la ville souhaite favoriser le vélo et la marche à pied et permettre aux usagers d'y recourir en toute sécurité, que ce soit pour des déplacements quotidiens, de loisirs ou de travail.

Déjà en 2015, une enquête réalisée par la ville montrait que 84 % des usagers de la gare de Nanterre-Ville venaient à pied, 8% en bus, 3% à vélo et seulement 2% en voiture.

La rue Pascal relie les quartiers Centre et Université. Cet axe transversal entre les deux gares de Nanterre-Ville et Nanterre-Université, doit être aménagé pour permettre une circulation plus apaisée et sécurisée.

> Pourquoi aujourd'hui ?

Cet aménagement est réalisé maintenant car la ville a reçu des crédits du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour réaliser les travaux rue Pascal (CD 92 : 1,4 M €, ville : 600 000 €).

> Quels aménagements pour la rue Pascal ?

La largeur de la rue permet d'intégrer **des trottoirs d'au moins deux mètres** et **une piste cyclable bidirectionnelle** fonctionnelle, laissant ainsi la place aux cyclistes mais aussi aux piétons et personnes à mobilité réduite. Et pour garantir un partage de l'espace apaisé, **la vitesse y sera limitée à 30 km/h.**

L'aménagement de la rue Pascal permet aussi d'envisager plus d'espaces végétalisés et de créer un système d'infiltration des eaux pluviales. En fonction des options retenues, il peut être nécessaire d'abattre 3 arbres. **35 arbres au minimum seront plantés.**

Enfin, l'aménagement de la rue Pascal est également l'occasion de réétudier l'offre de stationnement, de manière à répondre aux besoins des riverains et, parallèlement, d'empêcher les voitures ventouses.

LES OPTIONS À DISCUTER ENSEMBLE

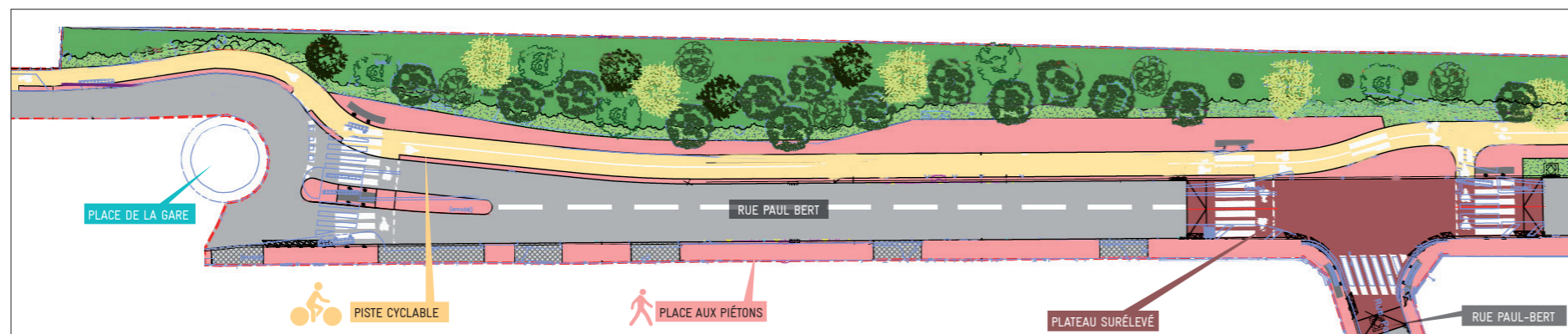
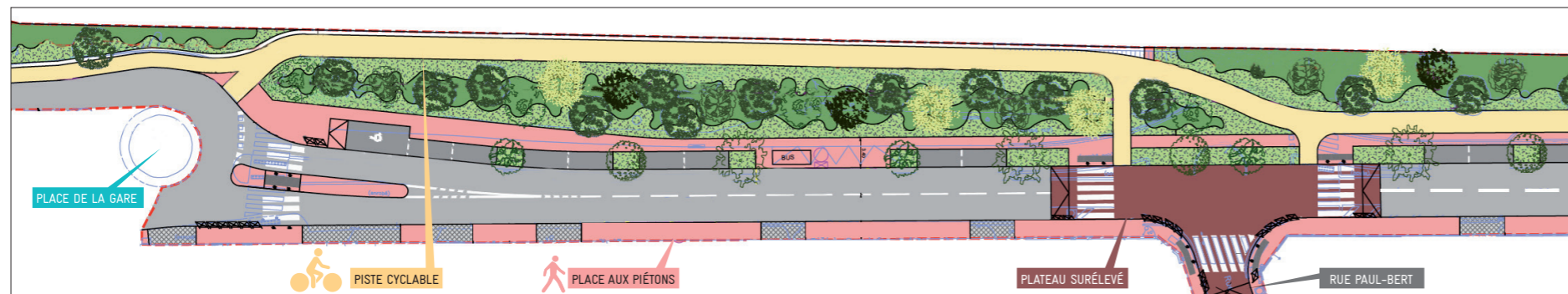
L'aménagement de la rue Pascal prendra forme en fonction des options retenues sur les différentes portions de la rue.

> Les propositions communes aux différentes options

- Pour les piétons : un trottoir élargi côté pavillons.
- Pour les cyclistes : une piste cyclable de 2,50 m de large et 600 m de long.
- Le stationnement uniquement du côté de la voie ferrée.

- La création de plateaux surélevés à la place des 3 ronds-points (angles des rues Paul-Bert/Mozart/Gounod).
- Le rond-point à l'angle rue de la Gare et de la rue Pascal conservé pour maintenir une fluidité des échanges avec la rue Pascal.
- Une continuité piétonne du côté de la voie ferrée.

EXEMPLE D'UN TRONÇON DE LA RUE PASCAL, ENTRE LA RUE DE LA GARE ET LA RUE PAUL-BERT



PARLONS-EN ENSEMBLE !

Pour avoir une vision complète du projet, une réunion avec les riverains et les usagers de la rue est prévue

le 29 septembre à 19 h à l'Agora, fabrique des futurs, 20 rue de Stalingrad.

Sur place, Valérie Méteyer, conseillère municipale déléguée au quartier Centre, Gilles Gauché-Cazalis, adjoint au maire en charge des espaces publics et Alexandrine Mounier, conseillère municipale déléguée au vélo, recueilleront vos avis sur les aménagements envisagés.



Calendrier prévisionnel

Début des travaux : automne 2021

Durée : 9 mois

OPTION 1

○ Création d'une piste cyclable le long de la voie ferrée entre la rue de la Gare et la rue Paul-Bert, qui continue le long de la chaussée sur le reste de la rue.

BON À SAVOIR

Il est interdit de planter à 2 mètres des voies ferrées, l'idée dans ce projet est d'utiliser cet espace pour créer la piste cyclable.

OPTION 2

○ Création de la piste cyclable le long de la chaussée sur toute la rue Pascal.

➔ Selon les options retenues, l'aménagement comptera de 19 à 38 places de stationnement, dont 1 réservée aux personnes à mobilité réduite et 35 arbres plantés au minimum.